



Le CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session ordinaire  
le jeudi 23 juin 2022  
à 18h00 en Mairie

### ORDRE DU JOUR

1. Finances – Vote des tarifs restauration scolaire / garderie – Rentrée 2022/2023
2. Camping – Vote des tarifs – Location des cabanes étapes
3. Personnel – Contrat-groupe d'assurance statutaire – Mandat au Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour la mise en concurrence
4. Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire par le conseil municipal

Informations et questions diverses